



N° 4193 /UAC/SG/AC/SRH/SA ^{✓ d A}

APPEL À CANDIDATURES

**RECRUTEMENT DU CHEF DU SERVICE DES
COMMISSIONS SCIENTIFIQUES ET DU SUIVI DES
ECOLES DOCTORALES (SCS)**

AVRIL 2026

1. Contexte et justification

Le Vice-Rectorat en charge de la Recherche universitaire (VRRU) assure la promotion et le développement de la recherche scientifique, aussi bien comme composante et soutien à la formation que comme contribution au capital mondial des connaissances et des idées susceptibles de servir de base à l'innovation technologique et à la résolution des problèmes. A ce titre, le VRRU est chargé, entre autres :

- de l'élaboration et de la mise à jour de politiques et de stratégies innovantes de recherche assorties d'indicateurs objectivement vérifiables ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre, y compris à travers des partenariats aux niveaux national et international, de programmes de recherche au sein de l'université ;
- du suivi des activités de recherche scientifique dans toutes les disciplines et toutes les composantes de l'université ;
- de l'assistance aux équipes de recherche, aux chaires, aux UFR et aux Écoles doctorales pour faciliter l'éclosion et l'aboutissement de leurs projets de recherche ;
- de l'évaluation de la performance des équipes de recherche, des Chaires, des UFR et des Écoles doctorales dans son champ de compétence ;
- du développement de mécanismes d'incitation à la recherche et à la valorisation de la recherche ;
- de l'évaluation des performances des étudiants, des personnels enseignants et des composantes de l'université en matière de recherche ;
- de l'organisation de manifestations scientifiques régulières pour la diffusion et la dissémination des résultats de recherche au sein de l'université ;
- de l'assistance aux personnels enseignants, aux équipes de recherche, aux Chaires, aux UFR et aux Écoles doctorales pour l'organisation de manifestations scientifiques ainsi que pour la publication d'articles scientifiques de qualité ;
- de la promotion de revues scientifiques, notamment celles à impact factor ;
- de l'organisation, de la diffusion et de la conservation des résultats de recherche ;
- de la production, de la présentation, de la diffusion et de l'exploitation du bilan annuel de recherche de l'université.

2. Missions et responsabilités

Le/La Chef (fe) du service des commissions scientifiques et du suivi des écoles doctorales (SCS) travaille sous la responsabilité du VRRU. Il/Elle est nommé(e) pour un



2



mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Il/Elle a pour rôle de coordonner les activités des commissions scientifiques du Conseil scientifique de l'UAC ; d'assurer la gestion des dossiers soumis aux différents programmes du Conseil Africain et malgache pour l'Enseignement supérieur (CAMES), en collaboration avec le secrétariat administratif ; et d'accompagner les écoles doctorales dans la mise en œuvre de leur politique de recherche. Par ailleurs, le/la chef(fe) service est chargé(e) de produire régulièrement les rapports des activités des écoles doctorales et des commissions scientifiques, dont il a la responsabilité.

3. Profil et conditions d'éligibilité

Le poste est ouvert aux enseignant-chercheurs remplissant les conditions suivantes :

- Etre un enseignant-chercheur de l'UAC de rang A ;
- Etre un Professeur Titulaire serait un atout ;
- avoir une bonne moralité et une bonne capacité de travail en équipe ;
- Avoir l'expérience d'une bonne collaboration avec le personnel enseignant et les composantes de l'université (écoles doctorales, comités scientifiques sectoriels, laboratoires de recherche) ;
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des écoles doctorales, d'un laboratoire de recherche, et des comités scientifiques sectoriels ; et une bonne connaissance de l'écosystème de la recherche universitaire ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'organisation des manifestations scientifiques ;
- Avoir une bonne connaissance des outils de planification et d'élaboration des plans de travail annuel ; et des techniques de rédaction des rapports d'activités ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- une bonne maîtrise de l'anglais parlé sera un atout ;

4. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre :

- une lettre d'intention adressée à Monsieur le Recteur de l'UAC ;
- un plan de gestion du service sur trois ans incluant les éléments ci-après :
 - les actions clés



- les résultats et leurs indicateurs
- les innovations proposées.
- un curriculum vitae détaillé, daté et signé présentant les expériences ;
- les pièces justificatives des expériences et responsabilités mentionnées dans le CV.

5. Soumission des candidatures et dispositions finales

Le dossier de candidature devra être déposé au secrétariat Général de l'Université, sous pli fermé, avec la mention « Candidature au poste de Chef du Service des Commissions scientifiques et du Suivi des Ecoles doctorales (SCS) », et soumis en ligne via la plateforme <https://candidature.uac-eservices.bj/>, au plus tard le **vendredi 15 mai 2026 à 14 heures 00 minute**.

L'évaluation des dossiers de candidature reçus sera effectuée par une commission mise en place par le Recteur de l'UAC. A l'issue de cette évaluation, les candidats présélectionnés seront conviés à une séance d'entretien avant la décision finale.

Abomey-Calavi, le 29 avril 2026

Pour le Recteur absent,
le Vice-Recteur chargé des Affaires
académiques,



[Signature]
Professeur Tahirou DJARA